

Ils ont ouvert le livre...

GÉRALD SCHMUTZ est militant d'ATD Quart Monde en Suisse.

En Suisse, une loi entrée en vigueur le 1er août 2014, réhabilite les personnes placées par décision administrative avant 1981. Elle reconnaît l'injustice qui leur a été faite, prévoit une étude scientifique sur le sujet et garantit aussi bien l'archivage des dossiers concernant les placements que le droit de les consulter. L'auteur exprime ce que signifient cette reconnaissance publique et cette démarche¹.

« *Au fond du couloir à gauche* » : ce serait le titre de mon livre. Partout où j'ai été placé, j'étais toujours au fond.

Des détails, ça réveille beaucoup de détails ! Je peux décrire les bâtiments où j'ai été enfermé, les dessiner, tout, le laboratoire, les portes sans serrure, le moindre détail, tel boulon... C'est figé en moi, c'est comme un fossile.

C'est une violence à soi-même que de parler de l'intérieur, de choses qui nous ont marqués au fer rouge. Cela fait remonter ce qui a été brûlé, parce que notre âme, elle est brûlée. Mais les gens, ils doivent savoir, connaître le profond de ce qu'on a vécu, c'est comme mettre des tubas pour aller voir en profondeur.

Pouvoir consulter nos dossiers

Savoir notre histoire, c'est déjà pour mieux se la dire à soi-même et par là pouvoir la dire aux autres. C'est pour ça que j'ai fait le pas de demander à consulter mes dossiers. Une fois que tu les as dans les mains, tu peux faire comprendre, argumenter tes propos, t'as les dates précises qui prouvent ce que tu as vécu.

Mais c'est dur, chaque jour qui passe, tu le revis et le reprends en pleine gueule, tu rempiles ! Il faut arriver à pas tout prendre au premier degré ce qu'on a écrit sur toi. Pour cela, il faut avoir une présence avec toi pour consulter tes dossiers, une personne de confiance, un ami, un bon appui de ton entourage.

Tu comprends mieux les choses, les jugements sur toi, comment on t'a formaté ; on t'a catalogué et ça, ça reste pour ta vie. C'est déjà à l'âge de vingt ans, à notre majorité, qu'on aurait dû regarder avec nous ces rapports, avoir notre analyse, qu'on puisse y mettre aussi notre point de vue, dire là où ça ne joue pas. Les traces de notre propre personne sont là, écrites noir sur blanc !

1. Article publié dans *Information Quart Monde* N°179 (Suisse), juin 2014.

Recevoir une lettre d'excuses personnelle

Toute personne qui a vécu comme enfant des placements forcés devrait recevoir une lettre d'excuses officielles à son nom. Que sur ce papier, il soit écrit partout où on est passé, qu'on reconnaisse les violences qu'on a subies et les responsabilités de l'État. Qu'on puisse ainsi avoir cette lettre dans la main, la montrer.

Parce que c'est une vie professionnelle, familiale, sociale qui a été gâchée pour toujours ! C'est plus fort que des injustices. Parce qu'une injustice, elle est aussi punissable, mais c'est à un moment donné. Tandis que là, ce qu'on a vécu, ce sont des violences, comme des tortures, et ça reste et détruit toute ta vie ; ça a des répercussions sur tout ton entourage.

On se sent aujourd'hui encore à côté de la plaque. On est comme ignorant, on s'instruit en écoutant et il y a plein de sujets qu'on ne comprend pas, on n'a pas eu un parcours scolaire normal. On doit jouer un double jeu pour vivre avec les autres et je veux changer ça.

En parler ? Oui, mais attention...

Maintenant on peut parler, il faut le faire. On nous donne l'opportunité, il faut la prendre et ne pas rester enfermé dans le « personne nous écoute ». Ils ont ouvert le livre, il faut qu'on en écrive des chapitres nous aussi ! Mais attention, ils ont ouvert comme une boîte de Pandore, il ne faut pas qu'il n'y ait rien après, parce qu'alors il y a le risque que la colère monte plus fort en nous. On continue à douter parce qu'ils ont déjà tellement joué avec nous. Ne jamais avoir pu compter sur les autres, fait qu'on ne croit plus aux autres. Pouvoir être écouté est un premier pas important et ça, on peut le vivre aujourd'hui dans les Centres d'Aide aux Victimes, mis en place par les Cantons.

C'est tellement gros ce qu'on a vu, vécu, connu, que quand on le raconte, c'est incompréhensible, les gens ne veulent pas nous croire. Aussi on a notre « langage de foyer » qui n'aide pas à se faire comprendre. On n'a pas pu apprendre un langage précis.

Mon espoir, c'est que cette reconnaissance puisse renouer des gens à leur famille. Dans une institution, on n'a pas vécu la même chose et ça a cassé des liens.

J'aimerais encore mieux comprendre comment ça a démarré, qu'est-ce qui a déclenché tout ça, pourquoi aujourd'hui le pays s'intéresse à ce qu'on a vécu.

Un Mémorial

Surtout, il faut continuer, que ça ne s'arrête pas. Maintenant, on est nombreux, il faut parler ; plus on est, plus il y aura comme un virus qui se propage et ça fera bouger les choses ! Il faut aller jusqu'à un Mémorial, comme un menhir qu'on peut toucher, et qui reste ! Nous on va disparaître, il faut laisser quelque chose pour l'avenir. Et surtout pour ceux qui vivent encore ça aujourd'hui ! ■

ENFANCES VOLÉES. ET AUJOURD'HUI ?

OLIVIER BAUD²

La Suisse s'interroge actuellement sur le sort des enfants placés hors de leur famille jusqu'en 1980. Comment permettre alors aux personnes touchées par la pauvreté de rompre le silence sur ce qu'elles ont vécu et de contribuer à écrire cette part de l'histoire du pays qui est aussi leur histoire ? L'auteur est intervenu à ce sujet lors d'une table ronde organisée le 20 juin 2014 au centre national d'ATD Quart Monde à Treyvaux.³

Dans les excuses que j'ai rédigées avec d'autres et exprimées lors de la cérémonie du 11 avril 2013 à Berne⁴ avec la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, j'ai écrit : « *De plus, vous étiez placés de force dans des foyers et des institutions pour des motifs souvent futiles. Vous vous retrouviez là pour la simple raison qu'un de vos parents était décédé ou alors uniquement parce que vous étiez issus d'une famille pauvre* ». Cet élément de la pauvreté était pour moi un élément historique incontournable, et non seulement du 19^{ème} et du 20^{ème} mais bien aussi du 21^{ème} siècle...

Lorsque l'exposition *Enfances volées*⁵ est arrivée à Genève, j'ai été présent à une table ronde et l'on m'a interrogé : « *Êtes-vous sûr que dans cinquante ans il n'y aura pas aussi le procès de ce que vous aurez fait dans les institutions ? Est-ce que ce ne sera pas remis en question de la même manière ?* » Et je n'ai pu que répondre que c'était pour moi une préoccupation journalière, de trouver les moyens pour qu'il y ait un maximum de bienveillance et de bienveillance dans un système qui peut être maltraitant par des décisions de justice ou des décisions administratives pouvant être prises sous de grandes contraintes. (...)

Malheureusement, sans appartenance à un collectif, des parents dont les enfants sont placés restent des personnes solitaires, isolées, en dehors d'une libre expression, parce que submergées par leurs soucis. En tant qu'éducateurs, nous devons être des facilitateurs par rapport à cette prise de parole.

2. Olivier Baud est Secrétaire général de la FOJ (Fondation officielle de la jeunesse), Canton de Genève.

3. Voir le document annexe à *Information Quart Monde* N°179 (juin 2014) : *Contribuer à écrire l'histoire du pays*, disponible sur le site d'ATD Quart Monde Suisse : www.quart-monde.ch.

4. Ce jour-là, la Ministre de justice a demandé pardon aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. D'autres acteurs impliqués ont également présenté des excuses. Voir l'article d'Anne-Claire Brand : *Comment défaire ce qui a été fait ?*, dans *Revue Quart Monde* N° 226 (2013/2), pp. 41-43.

5. <http://www.enfances-volees.ch/>